



DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et aptitudes professionnelles, fondé sur des critères professionnels.

Elle permet à un jury, dans le cadre d'un entretien, d'évaluer les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondantes au corps ou au grade d'accès.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat selon le modèle en annexe 2.

Durant l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel, aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions.

CONSIGNES GENERALES DE REMPLISSAGE

La constitution du dossier doit être établie selon le modèle ci-dessous.

Toutes les rubriques sont à renseigner obligatoirement.

Le dossier sera examiné par le jury avant votre épreuve orale et sera utilisé par celui-ci pendant l'entretien.

Le jury s'assurera de la pertinence des informations portées dans le dossier de RAEP et de la sincérité du candidat au moment de l'entretien.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience doit être complété de façon méthodique. Votre dossier devra comporter des informations suffisamment précises sur la nature de votre activité professionnelle passée et des compétences acquises.

Sa présentation devra être soignée et vous ne devez pas oublier de joindre les pièces justificatives.

Il est indispensable de relire votre dossier avant de l'envoyer.



RECOMMANDATIONS DE REMPLISSAGE DES DIFFERENTES PARTIES DE VOTRE DOSSIER

Première partie : identification du candidat

Aucune consigne particulière

La déclaration sur l'honneur doit être complétée et signée obligatoirement pour que le dossier soit recevable.

Deuxième partie : renseignements concernant votre expérience professionnelle

Pour décrire vos principales missions et activités, vous pouvez vous appuyer sur les comptes rendus de vos entretiens professionnels, sur votre fiche de poste mais aussi sur le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière.

La description de vos principales missions et activités doit être synthétique.

Deux rubriques doivent être complétées :

- 1- fonction actuelle
- 2- fonctions antérieures

Troisième partie : formations en lien avec le parcours professionnel et/ou projet professionnel

Il ne s'agit pas là de faire un descriptif de toutes les formations professionnelles que vous avez suivies mais de présenter les plus importantes ou les plus pertinentes selon vous parce qu'elles vous ont permis d'acquérir de nouvelles compétences ou de valoriser des compétences acquises.

Quatrième partie : exposé des acquis de l'expérience professionnelle

Dans cette partie, vous présenterez de manière personnalisée et concrète les éléments qui constituent selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle sous forme d'un exposé d'une ou deux pages.

Il ne s'agit pas de faire un curriculum vitae, ou une lettre de motivation. L'objet est de préciser votre expérience et votre niveau de qualification.

Vous devez faire ressortir vos atouts au regard des connaissances, compétences et aptitudes recherchées, et convaincre le jury que vous êtes apte à remplir les fonctions postulées.

Vous pourrez indiquer, outre les différents emplois que vous avez exercés au cours de votre carrière, les fonctions bénévoles ainsi que toute autre activité que vous souhaiterez porter à la connaissance du jury (participation à des groupes de travail, à des instances représentatives, tutorat, volontariats...) en faisant ressortir pour chaque emploi ou activité, votre niveau de responsabilité, les compétences et les connaissances acquises.

DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) POUR L'ACCES AU

Le dossier RAEP permet au candidat de valoriser les différentes étapes de sa carrière professionnelle ainsi que l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de ses fonctions antérieures au concours.

Le dossier RAEP, établi par le candidat, comporte des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre l'activité rapportée par le candidat et le poste mis au concours.

1. Identification du candidat

M. Mme

Nom d'usage :

Nom d'époux ou d'épouse :

Premier prénom : Autres prénoms :

Date de naissance :

Commune de naissance :

Département de naissance :

ou pays de naissance :

Nationalité :

française

Ressortissant européen

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone domicile (facultatif) :

Téléphone mobile (facultatif) :

Téléphone travail :

Courriel professionnel :

Courriel personnel (facultatif) :

Je soussigné(e) (prénom, nom) atteste que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé(e) du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant hormis celles qu'elles ont elles-mêmes introduites concernant leur expérience professionnelle.

A,

le

Signature

(Signature de l'agent précédée de la mention "Lu et approuvé".)

2. Renseignements concernant votre expérience professionnelle

A. - Parcours professionnel

Fonction actuelle (joindre relevé de situation)

Fonctions antérieures (joindre justificatifs)

B. - Formations en lien avec parcours professionnel et/ou projet professionnel (joindre justificatifs)

Inscrire les formations supérieures à deux jours.

Souligner les formations qui vous semblent en lien avec la fonction recherchée

C. - Acquis professionnels

Eléments qui, selon vous, constituent des acquis professionnels pour exercer dans la branche pour laquelle vous concourez..